

● (1440)

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, mon intervention sera très brève. Somme toute, on vous a servi en abondance des paroles de sagesse sur lesquelles vous pouvez réfléchir. J'hésite à dire quoi que ce soit qui puisse sembler vouloir condamner le député de Témiscamingue (M. Caouette), mais, à mon avis, les déclarations qu'il a faites à l'endroit de certains députés sont telles qu'il faudrait lui donner l'occasion ou de les confirmer ou de les retirer. Il me semble que la meilleure solution serait de renvoyer la question à un comité qui s'occuperait de la vider.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si aucun autre député ne veut prendre la parole, j'aimerais d'abord examiner les précédents qui m'ont été présentés et étudier la question attentivement. Je me propose donc de prendre une journée pour étudier la question et de rendre une décision demain.

Dans l'immédiat, je peux quand même régler vivement deux questions, la première étant celle des préavis. Il est vrai qu'on déclare souvent une question de privilège irrecevable pour la raison qu'elle n'a pas été soulevée dès la première occasion. J'ai dit que je me proposais de me montrer très strict dans certains domaines d'application du Règlement de la Chambre. Je dois dire, toutefois, que je ne le ferai pas dans le cas présent car je pense qu'on s'est efforcé de soulever la question de privilège dès la première occasion et nous avons eu des exemples où, pendant le débat, les députés signalaient un point qui pouvait faire l'objet d'une question de privilège, mais préféraient examiner en détail les remarques qui, à leur avis, pouvaient susciter la question de privilège afin d'être libres de la soulever plus tard pour en discuter plus longuement.

En outre, dans le cas qui nous intéresse, le député de Peace River (M. Baldwin) a raison de dire que le moment était mal choisi pour traiter de cette question quand elle a été soulevée. C'est seulement aujourd'hui que la question a été réglée par le député de Lotbinière (M. Fortin), qui a dit qu'il était prêt à en délibérer au nom du chef de son parti. Si cette question a été retardée, c'est en partie parce qu'il était impossible au député de Témiscamingue de venir à la Chambre pour participer à ces discussions. Je pense qu'il serait tout à fait injuste d'imputer ce retard au motionnaire. Je n'émetts pas de doute quant au préavis donné, car je crois que le député de Joliette (M. La Salle) a soulevé la question dès qu'il en a eu l'occasion, c'est-à-dire au début des délibérations, le lendemain du discours dont on s'est plaint jeudi soir dernier.

Le deuxième point concerne la question soulevée par le député de Bruce (M. Douglas) à propos de l'importance de la motion qu'il a proposée en conformité de l'article 43 du Règlement. Je tiens à bien préciser qu'en ce qui a trait à ce genre de motion, je m'en suis tenu, comme je l'ai déjà fait et comme je continuerai à le faire au besoin, à une règle stricte selon laquelle ces motions doivent concerner des questions qui sont non seulement importantes, mais urgentes. Dans le cas qui nous occupe, j'ai affirmé qu'il ne s'agissait pas d'une question urgente et que la motion ne

Hommage à Mackenzie King

pouvait donc être proposée en conformité de l'article 43 du Règlement, même si elle est très importante. Je répète qu'on a proposé, en conformité de cet article du Règlement, des motions qui sont toujours extrêmement importantes et sérieuses, mais qui ne doivent pas nécessairement être étudiées de toute urgence par la Chambre. La motion en question fait partie de cette catégorie. Elle est très importante, mais il n'est pas nécessaire de laisser de côté les affaires courantes de la Chambre pour l'étudier immédiatement. A mon avis, elle fait partie de la catégorie générale des questions de privilège, qui préoccupent la présidence. Pour cette raison, j'ai l'intention de réserver mon jugement pour voir si, de prime abord, on peut soulever la question de privilège à ce sujet et si la question pourrait être réglée en la renvoyant à un comité permanent.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

FEU LE TRÈS HONORABLE WILLIAM LYON MACKENZIE KING

HOMMAGES EN COMMÉMORATION DU CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, j'aimerais, pendant quelques minutes, souligner le 100^e anniversaire de naissance d'un des politiciens les plus remarquables de ce siècle, William Lyon Mackenzie King.

M. Clark (Rocky Mountain): Est-ce que vous lui avez parlé aujourd'hui?

M. Trudeau: On peut dire de cet homme, monsieur le président, que non seulement il mérite le titre de Canadien inénarrable, mais la période durant laquelle il vécut et offrit ses services au Canada, soit 22 ans comme premier ministre, cette époque est elle-même incroyable. Si l'on regarde en arrière, et ce jusqu'à l'année où monsieur King est né, il semble entendu qu'il devait être attiré par la palpitation, l'excitation d'une carrière politique qui lui permettrait plus qu'aucune autre occupation de satisfaire à son désir de s'engager dans la croissance du pays.

[Traduction]

D'une certaine façon, M. King a grandi en même temps que la confédération canadienne. Pendant sa jeunesse, il a été témoin de l'imagination, de la controverse et de la foi qui ont été à l'origine de la construction d'une voie ferrée d'un bout à l'autre du pays et qui ont uni le Canada matériellement, en quelque sorte.

Son adolescence, pendant laquelle il a acquis sa conscience politique, a coïncidé avec des guerres lointaines qui se sont finalement centralisées sur le continent européen et ont entraîné la mort de bien des Canadiens.